



06-02-016

5.- **RÉSOLUTION – MODIFICATION À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDSSUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURAL – PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement d'eau potable a fait l'objet d'une demande d'aide financière déposée le 28 février 2002 au programme d'infrastructures Canada-Québec 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais n'a pu bénéficier d'un support financier en vertu du programme cité dans le précédent considérant en raison de l'épuisement des fonds consacré à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé subséquemment une demande d'aide financière au nouveau programme appelé Fonds sur l'infrastructure municipale rural;

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires de ce programme a demandé aux autorités de Ville de Chapais de préparer deux(2) demandes financières, une première pour les dépenses de recherche en eau souterraine engagées jusqu'ici (près de 409,000\$) et une seconde pour les dépenses à venir;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais prépare et dépose un premier projet intitulé « recherche en eau souterraine » et un second projet intitulé « projet d'infrastructures en eau potable » au Fonds sur l'infrastructure municipale rural ;

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur-général, ou la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin à préparer et signer les demandes d'aide financière devant être présentées afin de réaliser les projets ci-haut mentionnés;

QUE M. Daniel Dufour, directeur-général, soit est autorisé à signer la section du formulaire d'aide financière attestant que les renseignements inscrits dans le formulaire et les documents joints sont véridiques et complets;

QUE la Ville de Chapais s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue des nouvelles infrastructures à mettre en place;

QUE la Ville de Chapais demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, d'appliquer les mêmes modalités de subvention que celles annoncées dans le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec à l'égard des villes nordiques à savoir une subvention couvrant 95% des dépenses admissibles en raison de l'ampleur du projet qui se chiffre autour de 10 millions de dollars et en raison du fait que la municipalité a déjà atteint une dette à long terme qui excède le seuil de 6% de la richesse foncière uniformisée (absence de capacité financière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-017

6. **RÉSOLUTION – MANDAT – ÉLABORATION ET PRÉPARATION DU PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, le gouvernement du Québec exigera, de façon graduelle d'ici 2007, que toute demande d'aide financière pour la réalisation de travaux d'infrastructures soit appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'un tel plan d'intervention comporte des phases distinctes à savoir les suivantes :

Étape 1 – Collecte des données

Étape 2 – Examen de l'état (auscultation) des conduites

Étapes 3,4 et 5 – Bilan d'état (diagnostic) des conduites, établissement des priorités de renouvellement et élaboration du plan d'intervention;



CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention est incontournable pour obtenir des subventions auprès du Fonds sur l'infrastructure municipale rural et auprès du fonds provenant de la taxe fédérale sur l'essence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accorde le mandat de la préparation du plan d'intervention à la firme Dessau-Soprin de Val d'Or suivant la description du mandat apparaissant à l'offre de services professionnels transmise en date du 14 février 2006.

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 18,500.00\$ plus taxes pour la réalisation du mandat ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-018

7.-

RÉSOLUTION –DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉPARATION DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont contraintes de produire un plan d'intervention afin de pouvoir bénéficier des aides financières gouvernementales applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette démarche est admissible pour une aide financière tirée des fonds en provenance de la taxe fédérale sur l'essence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais demande que le projet d'élaboration d'un plan d'intervention soit et est déposé aux gestionnaires du fonds provenant de la taxe fédérale sur l'essence en vue d'obtenir une aide financière représentant 75% de son coût de réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-019

8.-

RÉSOLUTION –POSITION MUNICIPALE CONCERNANT LE RAPPORT SUR LES CAS SPÉCIAUX D'ARRÉRAGES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais affichait en date du 1 février 2006 des comptes à recevoir de l'ordre de 206,441\$ touchant les années financières 2001 à 2004 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables n'ont pas respecté les ententes conclues avec la municipalité pour le paiement de leurs arrérages de taxes et que d'autres n'ont pas daigné répondre aux demandes transmises par la municipalité en 2005;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes requièrent une intervention immédiate et efficace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le choix que d'amorcer une vente pour non-paiement des taxes à l'égard de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

D'ORDONNER à M. Daniel Dufour, directeur général, de mettre en vente les immeubles suivants :



149108 Canada inc. - propriété sise au 245 rue de l'Assainissement Chapais
M. Louis-John Blacksmith – propriété sise au 15 3e rue Chapais
M. Louis Desjardins – propriété sise au 25 7e rue Chapais
M. Charles-Henri Potvin – propriété sise au 75 1ère rue Chapais
M. Michel Rémillard – propriété sise au 44 10e rue Chapais
M. Benoît Caouette – propriété sise au 30 6e rue Chapais
M. Stéphane Fortier & Mme Suzanne Godin– propriété sise au 13-15 7e rue Chapais
M. Luc Giroux – propriété sise au 43 5e rue Chapais
M. Gaston Gobeil – propriété sise au 24 10e rue Chapais
M. Pierre Grenon – propriété sise au 233 10e avenue ouest
Mme Gisèle Paquette – propriété sise au 30 5e rue Chapais
M. Donald Pigeon – propriété sise au 7 1ère avenue Chapais
M. Yvan Poitras – propriété sise au 168 9e avenue Chapais
Mme Irène Tremblay – propriété sise au 34 8e rue Chapais
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-020

9.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – JACQUES THIBAUT – RÉPARATION DE LA POMPE DU CAMION INCENDIE FORD 1994**

CONSIDÉRANT QUE le camion d'incendie Ford 1994 n'a pas réussi à traverser avec succès les tests U.L.C. pour être reconnu comme premier répondant en raison d'une défaillance au niveau de la pompe (pression insuffisante);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jacques Thibeault a transmis en date du 29 août 2005 une soumission visant à reconditionner la pompe existante à partir de son atelier de Pierreville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconditionnement ont été exécuté à la satisfaction du Service de prévention des Incendies de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement de 9,253.25\$ plus taxes à l'attention de l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour les travaux de reconditionnement de la pompe du camion d'incendie Ford 1994
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-021

10.- **RÉSOLUTION –AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais effectue ses opérations de déneigement et de nivellement de chemins publics avec une niveleuse de marque Champion 1979;

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse susmentionnée affiche plusieurs problèmes fonctionnels sur des composantes majeures telles que le moteur et affiche une usure avancée sur d'autres composantes, ce qui occasionnerait des frais considérables de reconditionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur général, à lancer un appel d'offres public pour la fourniture d'une niveleuse usagée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-022

11.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LOCATION – BALAI DE RUE JOHNSTON 4000**

CONSIDÉRANT QUE le balai de rue de marque Wayne apparaissant au parc de véhicules municipaux a près de 35 années d'existence;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule subit des bris de plus en plus fréquents et de plus en



plus coûteux;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel balai mécanique doit constamment se déplacer pour déverser son contenu en raison du peu de capacité de charge;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule en marche laisse pénétrer une quantité importante de poussière ce qui porte atteinte à la santé des travailleurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte de louer de l'entreprise Bergor un balai mécanique de marque Johnston 4000 (année 2000) pour la somme de 2,500.00\$ par mois, location applicable pour deux (2) mois d'utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-023

12.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Association du Hockey mineur de Chapais.....	1,500.00\$
Club de motoneige de Chapais (Rallye minounes).....	800.00\$
Club de curling Opémiska (jeux du Québec).....	200.00\$
Studio Extrême.....	1,333.00\$

QUE les organismes suivants soient et sont assujettis au paiement de 50% des frais de location de la salle communautaire ou de l'aréna suivant le cas:

Club de Motoneige de Chapais (Rallye Minounes)...	salle communautaire
Chevaliers de Colomb (tournoi de hockey).....	aréna

QUE la réduction des frais de location ci-haut consentie n'inclut pas les droits d'auteurs à verser à la Socan (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), lesquels droits sont payables entièrement par le locataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-024

13.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais siègent des représentants nommés par la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit contribuer financièrement au fonctionnement de l'organisme précité à raison de 10% de son budget d'opération;

CONSIDÉRANT QU'il y a en ce moment un poste d'administrateur vacant au



sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais à un siège occupé par un représentant municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais nomme M. Christian Breton à titre de représentant municipal dûment autorisé à siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-025

14.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – PRO-MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller(ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est nommé pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de mars à juin 2006 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-02-026

15.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN AFFICHAGE DE POSTE POUR L'ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics représente un budget annuel d'opération de l'ordre de 932,000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE ce département est responsable de plusieurs services névralgiques à savoir la voirie, le réseau d'égout, le réseau d'aqueduc, la signalisation, le déneigement, le transport ainsi que la cueillette et l'enfouissement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une ressource humaine additionnelle (à temps plein) au sein de ce service serait salutaire tant au niveau de la planification des travaux qu'au niveau de la capacité à rendre les services plus rapidement dans le contexte de l'augmentation des tâches;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la Conseillère Denise Larouche
Appuyé par monsieur le Conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais demande à M. Daniel Dufour, directeur général, de lancer un affichage de poste pour l'engagement d'un directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay et messieurs les conseillers Gilles Lachance et Pascal Dion : transmission de souhaits de bonne St-Valentin à la population.

Sujets couverts par Mme la conseillère Denise Larouche et M. le conseiller Christian



Breton : 1- transmission de souhaits de bonne St-Valentin à la population 2- transmission de remerciements aux organisateurs du Rallye Minounes, du tournoi de hockey Invitation et du tournoi de curling des Chevaliers de Colomb

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin : 1- Recyclage des matières résiduelles 2-Opinion juridique concernant la position de M. Christian Breton à l'OMH de Chapais 3- Projet de rénovation de l'école no 1 4- Problèmes de chauffage au centre Multiservices.

Sujet couvert par M. le maire Jacques Bérubé : rapport d'évolution des projets de complexe porcine et du site d'essais balistiques.

QUESTIONS DU PUBLIC

Demande d'érection d'une rampe pour personnes handicapées au local de l'Âge d'Or.

Informations demandées sur le projet de déménagement du Curling.

Transmission d'inquiétudes reliées à la fermeture de la maison des jeunes et demande de positionnement de la ville face au nouveau local recherché par la Maison des jeunes.

Informations demandées sur la fréquentation des policiers à Chapais dans le contexte des vols de motoneiges.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par Mme la conseillère Lucie Tremblay et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier